

CEDEAO



Département de l'Agriculture,
l'Environnement et des Ressources en Eau
Politique Agricole Régionale (ECOWAP)

REPUBLIQUE DU BENIN



Fraternité - Justice - Travail

UNION AFRICAINE



NEPAD

Programme Détaillé de
Développement de l'Agriculture
Africaine (PDDAA)

BENIN

Revue des efforts de développement dans le secteur agricole

Entre 2000 et 2005 l'agriculture béninoise a enregistré une croissance en dents de scie, variant entre 2 et 6%. Le taux de croissance du secteur a été plus élevé en 2001 et 2004 atteignant respectivement 6,4 et 6,3%. C'est au cours des années 2002 et 2003 que le secteur a enregistré sa plus mauvaise performance, avec des taux de croissance très bas de 2,5 et 2,2%, respectivement.

La prédominance des productions végétales comme moteur de croissance est demeurée au cours des années 2000-2005, avec cependant une baisse sensible en 2002 et 2003 due certainement aux aléas climatiques.

Les variations enregistrées pour les sous-secteurs élevage et pêche et forêt sont révélatrices des possibilités d'amélioration existant dans ces sous-secteurs. La production animale reste encore marquée par les pratiques traditionnelles d'élevage des espèces bovines, ovines, caprines, porcines et des volailles, malgré les résultats assez

concluants des projets d'élevage moderne au cours de la dernière décennie. L'effectif des animaux d'élevage ne garantit pas une couverture complète des besoins en protéines animales, notamment en ce qui concerne la viande, le lait et les œufs. Les exportations agricoles du Bénin sont dominées par trois groupes de produits de base: le coton, les graines et fruits oléagineux (karité, graines de coton, palmiste) et les fruits comestibles (noix de cajou et ananas).

Le coton constitue la partie la plus significative de la valeur des exportations. Le Bénin possède des avantages comparatifs révélés à l'exportation pour très peu de produits (coton et produits textiles, graines oléagineuses, fruits comestibles). En effet, sur la période 1998–2004, le taux moyen d'exportation (ratio des d'exportation en valeur sur le PIB nominal) du Bénin était de 15,3% contre 30,8% pour l'ensemble des pays de l'UEMOA.

Malgré son taux de croissance et sa contribution très appréciable au PIB, le secteur agricole n'a pas encore atteint la forte vitalité des économies émergentes. Le taux moyen de croissance annuelle de la production agricole par habitant, calculé sur la période 1990–2004, se situe aux environs de 2,7%. Il existe des gains de productivité à réaliser dans tous les sous-secteurs, comme le laissent entrevoir les performances des productions et des rendements des cultures. Le secteur agricole de Bénin est dominé par de petites exploitations agricoles et reste soumis aux aléas climatiques. Les revenus et la productivité agricole sont faibles et la force de travail n'est que partiellement valorisée, ce qui rend très peu compétitive la production agricole. Dépourvus de moyens financiers pendant la campagne agricole, la plupart des exploitants, en l'absence d'un système efficace d'octroi de crédits agricoles, ont très peu recours aux intrants. Avec la stabilisation de la population agricole, le Bénin atteint ainsi le maximum de son potentiel d'emblavures avec les technologies traditionnelles. Le risque d'une stabilisation de la production est grand si une révolution technologique n'intervient pas dans un bref délai, soit par la mécanisation qui permettrait d'accroître encore plus les superficies par actif agricole, soit par l'amélioration significative de la productivité par unité de surface cultivée ou plutôt par une combinaison rationnelle de ces deux facteurs.

Le niveau des dépenses totales par ménage s'élève à \$US 570 de dollars américains en moyenne pour l'ensemble du Bénin. Il est de \$US 448 environ en milieu rural béninois. La pauvreté alimentaire est endémique au Bénin, 33% au moins des ménages sont incapables de satisfaire les besoins minimaux alimentaires malgré le niveau élevé des dépenses alimentaires sur leur budget (70%). La couverture des besoins journaliers en énergie n'atteint guère les 2400 calories par jour exigés pour une vie active. Au Bénin, 37% des enfants de 6 à 59 mois souffrent de malnutrition chronique (un retard de croissance). La prévalence de l'insuffisance pondérale et de 17,3% et l'émaciation est de 4,7%. Cette forte prévalence serait liée à l'utilisation d'aliments de qualité médiocre, à la conduite inadéquate du processus de sevrage et à l'éducation nutritionnelle. Les carences en micronutriments, notamment les carences en fer et en iode, constituent des problèmes majeurs pour le Bénin. Dans les zones vulnérables à l'insécurité alimentaire, la situation est plus grave encore.

Au total, l'agriculture béninoise est confrontée à cer-

taines contraintes dont les plus importantes sont (i) les difficultés d'accès au foncier; (ii) la faible maîtrise de l'eau et de l'énergie; (iii) l'enclavement des zones de production; (iv) l'insuffisance et l'inadéquation des infrastructures de stockage appropriées; (v) une mécanisation embryonnaire; (vi) l'incomplétude des réformes institutionnelles et organisationnelles; (vii) l'insuffisance et l'inadéquation du financement du secteur agricole.

STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE A LONG TERME ET STRUCTURES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Bénin 2025 – ALAFIA

Le Bénin a adopté sa stratégie de développement à long terme dénommée Bénin 2025-ALAFIA qui fixe les orientations de développement du pays à l'horizon 2025 et qui voudrait faire du Bénin en 2025, « un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social ». Cette stratégie consacre une place importante au secteur agricole considéré comme un des piliers de l'économie nationale. Les stratégies de développement agricole figurent au premier plan des six options envisagées pour construire une économie forte et durable. Elles préconisent une meilleure spécialisation régionale dans la diversification de la production agricole. Cette stratégie devrait transformer le Bénin en gros exportateur de produits agricoles à l'horizon 2025.

Orientations Stratégiques de Développement (OSD) 2006–2011

Les Orientations Stratégiques de Développement du Bénin ont été élaborées pour la période 2006–2011. Elles identifient deux objectifs majeurs : (i) développer des pôles de croissance et (ii) réduire la pauvreté et améliorer la qualité de vie. Les OSD envisagent de promouvoir un renouveau économique par la mise en place d'un environnement institutionnel de norme internationale et la diversification de la production, en particulier dans le monde rural. Dans le secteur agricole, les OSD se fixent comme objectifs de faire du Bénin, une puissance agricole régionale, moderne, dynamique, compétitive et créatrice de richesses au moyen des actions suivantes: (i) la mécanisation adaptée aux différentes conditions agro écologiques; (ii) la maîtrise de l'eau; (iii) la promotion de la recherche et des semences améliorées; (iv) la capitalisation des informations disponibles sur les technologies améliorées de stockage/conservation et transformation des pro-

duits (végétaux, animaux, halieutiques et forestiers, etc.), (v) l'exonération des intrants et matériels agricoles des droits de douane, (vi) le développement des technologies de stockage/conservation et transformation, (vii) la création de marchés régionaux de produits agricoles, (viii) le renforcement des capacités des producteurs et des structures d'encadrement, (ix) la mobilisation de ressources pour le financement de l'agriculture à travers notamment la création d'un Fonds National de Développement Agricole (FNDA), l'élaboration d'un code des investissements agricoles et la création d'une banque agricole.

Les OSD accordent une attention particulière à l'amélioration et l'intensification de la production cotonnière confrontée à une crise persistante. L'objectif est de porter la production à 600 000 tonnes d'ici 2011. Cependant, afin de réduire la forte dépendance de l'économie du pays vis-à-vis du coton, il a été jugé opportun de promouvoir de nouvelles filières porteuses ayant un effet d'entraînement sur les différents secteurs de l'économie. Il s'agit des filières pour lesquelles le pays dispose d'un avantage compétitif, notamment l'ananas, l'anacarde, le maïs, le manioc, le riz le palmier à huile et les cultures maraîchères au titre des productions végétales, la volaille, l'aulacode, le lait et les œufs pour ce qui concerne les productions animales, les crevettes et le poisson pour les productions halieutiques etc.

La Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRP)

Pour relever les défis majeurs auxquels l'agriculture béninoise est confrontée au cours des dix années à venir, le document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté identifie deux axes essentiels d'intervention, présentés comme des enjeux incontournables: (i) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur agricole. En effet, la SCRP stipule que dans le contexte actuel de la mondialisation et de l'ouverture des marchés, le Bénin doit offrir des produits à des prix concurrentiels et s'adapter aux changements en rendant les produits accessibles aux marchés extérieurs, tout en contenant la présence massive sur les marchés intérieurs de produits étrangers de substitution à l'offre locale ; (ii) la diversification des exportations: Le Bénin doit élargir la base de ses exportations dans le marché international et dans la sous région et réduire les risques économiques liés à la monoculture.

La Politique Agricole Nationale (PAN)

Les objectifs traduisant la multifonctionnalité de l'agriculture sont assignés au secteur par la PAN: (i) le renforcement de la participation du secteur au développement socio-économique du pays en contribuant au rétablissement des équilibres macro-économiques, à

la création d'emplois et à la valorisation des potentialités agro-écologiques, (ii) la contribution à l'amélioration du niveau de vie des populations par l'augmentation du pouvoir d'achat des producteurs, la lutte contre la pauvreté, le contrôle de la qualité et l'innocuité des aliments, (iii) le maintien de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans un contexte de forte croissance démographique, aujourd'hui estimée à 3,3% par an, (iv) la diversification agricole et l'augmentation de la productivité, (v) la conservation du patrimoine écologique, (vi) l'amélioration des rapports hommes/femmes au sein des communautés rurales.

Trois grands programmes constituent l'essence majeure des actions qui ont concouru à la mise en œuvre de la PAN. Il s'agit du programme de restructuration des services agricoles, du programme de réforme de la filière cotonnière et du programme de restructuration des Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER).

Le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA)

A la suite du programme de restructuration des services agricoles, le PSRSA s'est fixé une grande ambition. Sa vision prévoit « de faire du Bénin, une puissance agricole dynamique, compétitive, respectueuse de l'environnement et créatrice de richesse répondant aux besoins de développement économique et social de la population ». L'objectif global est d'améliorer les performances de l'agriculture béninoise pour la rendre capable d'assurer de façon durable la sécurité alimentaire de la population et de contribuer au développement économique et social du Bénin et à la réduction de la pauvreté. La mise en œuvre du PSRSA se fera à travers quatre grands programmes opérationnels qui sous-tendent le budget programme et le Cadre de Dépenses à Moyens Terme (CDMT) du secteur agricole. Il s'agit de: (i) le programme de développement de l'agriculture, (ii) le programme de développement de l'élevage, (iii) le programme de développement de la pêche et de l'aquaculture, (iv) le programme administration et gestion du secteur agricole.

Pour leur mise en œuvre, huit axes stratégiques ont été définis : (i) rendre les semences (végétales, animales et halieutiques) de qualité accessibles, (ii) rendre les engrais et produits phytosanitaires accessibles, (iii) rendre la mécanisation adaptée accessible, (iv) faciliter l'accès au marché, (v) rendre le financement accessible (financement et mécanisme assurantiel), (vi) faciliter l'accès aux connaissances professionnelles/Innovations, (vii) formaliser l'accès au foncier et (viii) rendre les exploitations agricoles opérationnelles.

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT DU PSRSA

Le programme de développement de l'agriculture

L'objectif global du programme de développement de l'agriculture est d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population en produits végétaux et de dégager des excédents pour l'exportation. Les objectifs spécifiques sont les suivants:

- (i) Accroître la production de maïs pour passer de 931 599 tonnes en 2005 à 1 900 000 tonnes par an en moyenne à partir de 2011,
- (ii) Accroître la production rizicole de 72 960 tonnes actuellement à plus de 385 000 tonnes en moyenne par an à partir de 2011,
- (iii) Augmenter la production d'ananas du niveau actuel de 150 000 tonnes à plus de 600 000 tonnes par an à partir de 2011,
- (iv) Porter la production de coton graine à 600 000 tonnes par an à l'horizon 2011,
- (v) Faire passer la production de noix d'anacarde de 62 281 en 2007 à plus de 70 000 tonnes par an à partir de 2011,
- (vi) Faire passer la production d'huile de palme de 280 000 tonnes en 2005 à 505 000 tonnes par an d'ici à 2011,
- (vii) Couvrir à 100% les besoins nationaux en produits maraîchers à partir de 2011,
- (viii) Promouvoir l'utilisation des dérivés des produits agricoles à potentiel bioénergétique pour la satisfaction des besoins en énergie domestique,
- (ix) Garantir une gestion durable des terres.

Le programme comprend deux sous-programmes avec les objectifs suivants :

Productions vivrières : vise à mieux adapter les systèmes de production au contexte socio-économique pour accroître les niveaux des productions vivrières en réduisant les coûts de production.

Productions d'exportation : vise à assurer l'émergence des filières porteuses en vue d'accroître l'accès du pays aux devises.

Le programme de développement de l'élevage

L'objectif global du programme est d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales et urbaines en protéines animales et de dégager des excédents pour l'exportation. Les objectifs spécifiques sont les suivants:

- (i) Accroître la production de viande à partir des espèces conventionnelles et non conventionnelles en la faisant passer de 54 854 tonnes en 2007 à 92 000 tonnes en 2015 afin de réduire de 50% le déficit des besoins en viande,
- (ii) Porter la production de lait de 92 000 tonnes en 2005 à 124 000 tonnes par an à partir de 2011,
- (iii) Porter la productivité par poule pondeuse de 220 à 250 œufs par an pour réduire considérablement et supprimer progressivement les importations,
- (iv) Garantir une gestion durable des zones d'élevage.

Le programme comprend trois sous-programmes avec les objectifs suivants:

Viande : vise à (i) mieux adapter le mode d'élevage des animaux à cycle court (volailles, lapins, porcins, petits ruminants), des bovins, des gibiers en captivité étroite et le mini élevage non-conventionnel au contexte socio-économique pour accroître les niveaux de production de viande tout en réduisant les coûts de production, (ii) assurer l'émergence des filières viandes porteuses afin d'accroître l'accès du pays aux devises.

Lait: vise à (i) améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations à travers l'utilisation des produits laitiers, (ii) assurer l'émergence des filières lait porteuses afin d'accroître l'accès du pays aux devises.

Œufs: vise à (i) accroître les niveaux de production en œufs, (ii) améliorer les niveaux de consommation en œufs, (iii) dégager des excédents pour l'exportation.

Le programme de développement de la pêche et de l'aquaculture

L'objectif global du programme est d'accroître le niveau de production halieutique nationale et d'en assurer une plus grande disponibilité sur les marchés. Les objectifs spécifiques sont les suivants:

- (i) Augmenter la production halieutique nationale de manière à réduire de 20% les importations de poissons congelés et de ressources halieutiques,
- (ii) Accroître le niveau d'exportation de crevettes de qualité en le faisant passer de 700 tonnes en 2006 à 900 tonnes par an à l'horizon 2015 afin d'améliorer les revenus des différentes catégories d'acteurs,
- (iii) Garantir une gestion durable des pêcheries.

Le programme comprend deux sous-programmes avec les objectifs suivants :

Poisson: vise à réduire à moins de 9 000 tonnes par an, le volume de poisson congelé importé.

Crustacés et mollusques: vise à faire passer le tonnage de crevettes de qualité exporté de 700 tonnes en 2005 à plus de 900 tonnes par an à l'horizon 2015.

Le programme administration et gestion du secteur agricole

Ce programme vise à contribuer à assurer le maintien et l'accroissement de l'emploi agricole par la mise en place d'un encadrement performant et adapté aux préoccupations des producteurs et contribuer à l'augmentation du revenu des ménages agricoles. De façon spécifique, il s'agira d'améliorer l'environnement institutionnel, financier, juridique et politique de façon à créer les conditions requises pour rendre l'agriculture attrayante et compétitive. Le programme comprend deux sous-programmes avec les objectifs suivants:

Amélioration de la gestion du secteur agricole : Résultats attendus : (i) les capacités institutionnelles de l'administration sont renforcées (structures pérennes de coordination et d'orientation, études, ateliers/séminaires, concertations, poursuites des réformes, etc.) ; (ii) les systèmes d'analyse prospective, de planification, de programmation, de budgétisation et de suivi évaluation du Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) sont fonctionnels.

Renforcement des capacités des acteurs du secteur agricole : Résultats attendus : (i) les capacités des personnels de l'administration du secteur privé et des OPA

sont renforcées en savoir et savoir-faire, (ii) le cadre et les conditions de travail du personnel sont améliorées, (iii) les structures du MAEP sont dotées en ressources humaines nécessaires à leur bon fonctionnement.

LES INSTITUTIONS INTERVENANT DANS LE SECTEUR AGRICOLE

Dans sa dimension quantitative, la stratégie nationale d'investissement dans le secteur agricole consiste à accroître les investissements au-delà de 10% des dépenses budgétaires nationales ou en tout cas à un niveau au moins supérieur à celui de 1993 qui était de 12%. Ces investissements devront s'accroître encore plus rapidement pour atteindre un niveau dépassant 20% d'ici à 2015 afin de donner une substance à l'émergence de l'économie béninoise. Dans ce cadre, les grands aménagements agricoles sont financés par le secteur public pour atteindre ce taux qui sera consolidé, afin que le secteur privé intervenant dans l'agriculture, l'élevage et la pêche puisse jouer un rôle efficace dans la construction de cette économie émergente.

Au total, les investissements dans le secteur agricole, considéré comme le moteur de l'économie nationale, représentent moins de 2% en moyenne par an du Produit Intérieur Brut (PIB) de 1993 à 2006. Ce taux est inférieur à celui de la période révolutionnaire qui était au-dessus de 3% ; et il est bien loin des 10% de l'engagement des

Tableau 1 – Productions visées 2015 pour les cultures retenues dans le PSRSA

Culture	2007 (1000 mt)	2011 (1000 mt)		2007 (1000 mt)	2011 (1000 mt)
Maïs	931	1900	Coton graine	242	600
Rizicole	73	385	Noix d'anacarde	62	80
Ananas	150	600	Huile de palme	280	505

Tableau 2 – Coûts des programmes d'investissement PSRSA (milliards de FCFA)

Programme	2009–2012	2013–2015
1. Développement de l'agriculture	422	747
2. Développement de l'élevage	182	222
3. Développement de la pêche et de l'aquaculture	69	99
4. Administration et gestion du secteur agricole	85	57
TOTAL	758	1125

chefs d'Etat en 2003 à Maputo dans le cadre de la mise en œuvre du volet agricole du NEPAD.

Le financement privé du secteur agricole

La participation des banques au financement du secteur agricole est encore faible en lien avec la nature du tissu bancaire national. Depuis la disparition de la Banque Béninoise de Développement et de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, la contribution du secteur bancaire au financement de l'agriculture est diffuse. Les financements mis en place par les banques commerciales sont plus destinés aux activités d'aval du secteur : égrenage, importation et distribution d'intrants et de façon limitée mise en place de fermes avicoles modernes. Ainsi les banques classiques sont directement impliquées dans la filière coton, offrant des lignes de crédits aux sociétés d'égrenage de coton en vue de la commercialisation du coton graine; elles accordent aussi des lignes de crédits aux sociétés d'importation et de distribution des intrants coton. Par contre, la participation directe des banques classiques au financement de l'agriculture familiale qui représente la quasi-totalité de la production agricole est insignifiante voire quasi nulle. Les institutions de crédits agricole et de micro finance essaient de pallier cette insuffisance à travers les crédits que leur accordent les banques classiques qui elles, ne sont ni adaptées ni outillées pour gérer des portefeuilles à très hauts risques et à coûts élevés de gestion que sont les crédits accordés aux exploitations familiales.

Les organisations et institutions autonomes

L'administration dispose dans son organigramme d'institutions autonomes chargées d'assumer partiellement ou entièrement les deux séries de fonctions suivantes :

1) Les fonctions régaliennes

- La définition de la stratégie agricole, en mettant l'accent sur la cohérence avec la politique nationale dans les domaines impactés par le développement agricole, tels que la sécurité alimentaire, la croissance économique, la réduction de la pauvreté et la promotion des exportations ;
- La programmation, le contrôle et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie agricole, et l'exécution des mesures d'accompagnement ;
- L'amélioration du cadre législatif et réglementaire du secteur, notamment par la mise en œuvre des mesures fiscales et douanières incitatives ;
- La collecte et la diffusion des données de base sur le secteur agricole ;

- Le renforcement de la concertation entre les différents acteurs et partenaires à tous les niveaux, ainsi que l'appui au renforcement de leurs capacités ; et
- La définition, programmation et mise en œuvre des mesures de protection environnementale et sociale, y compris le renforcement du contrôle de conformité des intrants chimiques (engrais, insecticides) et des semences, la facilitation et le suivi de la mise en œuvre du code foncier, etc.

2) Les fonctions partagées

La fourniture des biens et services publics, en tant que fonctions partagées, porte sur les activités suivantes :

- La mise en œuvre de la recherche et la vulgarisation agricoles en partenariat avec les autres acteurs du développement agricole ;
- L'amélioration de la disponibilité et de la qualité des services de base fournis aux producteurs et entrepreneurs agricoles, notamment les trois services essentiels que sont l'eau, l'électricité et les télécommunications ;
- L'appui institutionnel aux OPA pour l'organisation des filières agricoles, en suscitant leur structuration et la création des interprofessions par les acteurs eux-mêmes.
- La prospection et l'identification des opportunités d'affaires et la mise à disposition de l'information commerciale correspondante ;
- La facilitation de l'accès au financement pour les exploitants agricoles. Il s'agit d'appuyer les opérateurs dans l'instruction de leurs dossiers de crédit auprès des banques et d'aider ces dernières à procéder aux analyses de risques inhérents à l'agriculture ; et
- Le renforcement et la mise en place des infrastructures collectives marchandes et routières (pistes rurales) destinées à faciliter l'accès aux marchés des producteurs agricoles.

Ces six dernières fonctions doivent être assurées aussi bien par le secteur public que par le secteur privé.

Les Organisations Paysannes et Professionnelles

Les Organisations Paysannes (OP) ont connu un dynamisme particulier à partir des années 90 à la faveur des différents programmes qui ont accompagné la restructuration du secteur agricole. On distingue deux sortes d'organisation: celles qui sont affiliées à la filière coton, et les autres. La filière coton a été un puissant catalyseur de l'organisation des producteurs de façon pyramidale avec quatre des cinq niveaux de structuration administratives du pays: le village, la commune, le département et la nation.

Dans la dynamique de leur évolution, les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) ont connu des avancées significatives. En effet, depuis 2006, sous le parrainage du MAEP, les OPA faitières et les réseaux d'OPA à

obédience nationale ont créé la Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles du Bénin (PNOPPA-BENIN). Cette plateforme qui est un cadre de concertation plus représentatif des producteurs agricoles du Bénin est affiliée au Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) et à la Fédération Internationale des Producteurs Agricoles de l'Afrique (FIPA).

Les Organisations de la Société Civile (OSC)

Avec l'émergence des OSC depuis l'avènement de la démocratie, le Bénin a connu une effervescence de mobilisation autour des enjeux de politique de développement et de gouvernance économique à travers la surveillance des politiques, l'information et la communication, le plaidoyer/lobbying, les prises de position, etc. A cet effet, les OSC s'engagent à : (i) accompagner les autres acteurs à poursuivre les dialogues sur les enjeux de politique agricole et de gouvernance économique; (ii) Informer largement l'opinion publique et les citoyens béninois sur les enjeux de politique agricole pour éviter l'enlisement du processus; (iii) Mobiliser nos forces et nos énergies, aussi bien au niveau local que national pour assurer la prise en compte de nos contributions et aider les acteurs étatiques à relever les défis de développement à tous les niveaux; (iv) Mettre en place des mécanismes de concertation et des alliances stratégiques avec les autres acteurs notamment les parlementaires et les membres du Conseil économique et social; (v) Contribuer par nos réflexions, nos actions et nos prises de position à mieux éclairer les prises de décisions concernant toutes les questions de politique agricole.

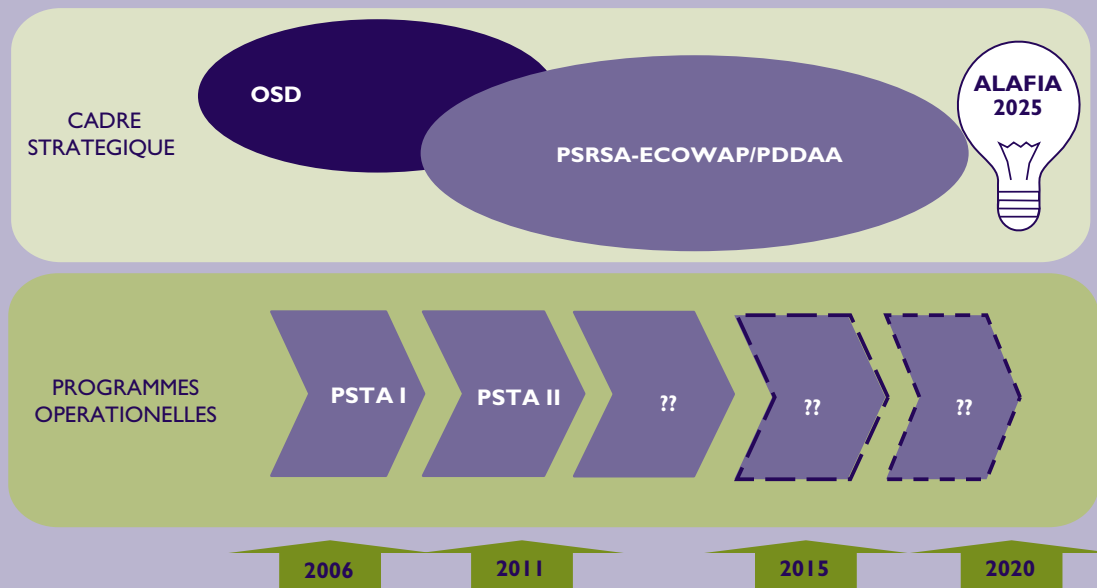
LIENS ENTRE LES EFFORTS DE DEVELOPPEMENT DU BENIN ET DE L'ECOWAP/ PDDAA

Le volet agricole du NEPAD, c'est-à-dire le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) est initié pour servir de cadre d'intervention aux politiques et stratégies de développement de ce secteur dans le continent. Il est crédité d'une réelle volonté de mise en œuvre par les chefs d'Etat africains, qui ont pris, à Maputo en 2003 l'engagement de consacrer au moins 10% des budgets de fonctionnement de leur pays respectif au financement du secteur agricole. La politique agricole des Etats de la Communauté Economique des

Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP) dont l'objectif central est de contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les États membres a été adoptée en janvier 2005, sert de cadre de mise en œuvre du PDDAA dans la sous-région. Il compte les cinq piliers ci-après: i) accroissement des superficies cultivables desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau; ii) amélioration des infrastructures rurales et de l'accès au marché; iii) augmentation des approvisionnements alimentaires et réduction de la faim; iv) recherche agricole, diffusion et adoption de technologies nouvelles; v) autres domaines centrés sur les secteurs de l'élevage, de la pêche et des forêts.

A partir d'une analyse approfondie du rythme de la croissance de l'économie en général, et du secteur agricole en particulier, le PNIA qui est l'instrument de mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA au niveau national voudrait définir les options de développement indispensables à l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le Développement. De façon concrète, il s'agit de définir les options de développement agricole qui permettent de réduire de moitié l'incidence de la pauvreté au niveau national. L'objectif de l'analyse suivante (Brochure 2) est d'ajouter de la valeur aux efforts gouvernementales de croissance et de réduction de la pauvreté en cours par une traduction chiffrée des cinq scénarios de développement agricole: i) continuation des tendances actuelles dans le secteur; ii) atteinte des objectifs opérationnelles du PSRSA en réalisant une croissance de 15 et 10% pour l'agriculture vivrière et pour l'agriculture industrielle, respectivement; iii) réalisation effective de l'objectif de l'ECOWAP/ PDDAA d'une croissance de 6% dans le secteur agricole; iv) réalisation de l'objectif OMDI de réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015; et v) réalisation de ce dernier objectif non en 2015 mais en 2020.

Graphique I : Relation entre ECOWAP/PDDAA, OSD, PSRSA et PNIA



Définitions et Descriptions

ALAFIA 2025: Une stratégie nationale à long-terme (2025) qui fixe les orientations de développement.

ECOWAP/PDDAA (Politique Agricole Commune de la CEDEAO / Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine): Un cadre à long-terme pour le développement du secteur agricole dans la sous-région.

OSD (Orientations Stratégiques de Développement) : Une stratégie nationale, multisectorielle à moyen terme.

PSRSA (Le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole) : Un plan à long terme comprenant quatre programmes pour mettre en œuvre les OSD.

PNIA (Le Programme Nationale d'Investissement Agricole) : Un ensemble de programmes nationaux prioritaires d'investissements agricoles.

Relations entre les programmes

PDDAA : Cherche à orienter et appuyer les efforts régionaux et nationaux à travers l'ECOWAP afin de garantir la réalisation des objectifs de croissance de 6% et une part budgétaire de 10% pour le secteur agricole.

ECOWAP: Définit les priorités régionales et sert de cadre de mise en œuvre du PDDAA dans les états membres à travers les PNIA.

OSD: Définit les priorités nationales et oriente les interventions d'appui de l'ECOWAP/PDDAA au niveau national.

PNIA: Traduit les priorités définies dans la OSD en programmes spécifiques d'une durée déterminée dont la mise en œuvre mène vers la réalisation des objectifs définis dans le PDDAA, en conformité avec les priorités de l'ECOWAP.

Cette synthèse est tirée du rapport des experts du Bénin avec l'assistance de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et le soutien financier de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Département pour le Développement International (DFID), de l'Agence Suédoise pour le Développement International (SIDA), de l'Agence Internationale pour le Développement (USAID), et du Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ).

REPUBLIQUE DU BENIN

Liste des ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme ECOWAP/PDDAA : Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche; Ministère de l'Economie et des Finances; Ministère de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernemental; Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature; Ministère du Commerce; Ministère de l'Industrie; Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique; Ministère Délégué auprès du Président de la République chargé du Transport; Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur.

Personnes ressources: Secrétaire Général du MAEP, M. Aly BOUCO IMOROU : (+229)21300410; Directeur de la Programmation et de la Prospective, M. Assogba HODONOU : (+229) 21300289; Cellule PNIA, M. Christophe K.T. MEDENOU (+229)95843324 et M. Martin HOUNDONOUGBO (+229)95421526; Cellule CEDEAO, M. Mohamed ASSANI (+229)95961966.